

## CONSTAT

Le débat qui n'a réuni qu'un petit nombre de participants s'est ouvert par une présentation du diagnostic : l'augmentation des dépenses d'éducation, la démocratisation, l'élévation du niveau de formation, autant de points positifs qui n'ont cependant pas permis de corriger les inégalités anciennes dues aux PCS.

Les questions ou remarques suivantes ont été formulées :

- la fermeture des classes spécialisées (CLIS, SEGPA) accentue les écarts
- est-il utopique de croire que le potentiel est le même pour tous les enfants ?
- l'accès à la culture n'est pas le même pour tous, dans l'état actuel l'école n'est pas en mesure de pallier la carence d'ouverture culturelle de certains enfants.
- l'école ne joue pas le rôle d'ascenseur social, au contraire elle ne fait que reproduire le schéma de la société
- l'éducation au sens large, et en particulier l'éducation au respect des personnes et/ou des règles, est illusoire dans le cadre de l'école si elle ne fait pas partie du vécu de l'enfant dans sa famille. Dans ce domaine, la responsabilité familiale ne peut être occultée.
- le collège évalue des connaissances, il ne sait pas évaluer les compétences

### **05 Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

Tous les enfants devraient savoir lire et compter (maîtrise des 4 opérations de base) à l'issue de l'école élémentaire. Le collège tel qu'il est organisé aujourd'hui ne sait pas résoudre le problème que lui posent les élèves qui n'ont pas ces compétences.

L'apprentissage de la lecture ne devrait pas être vécu comme une contrainte pour l'enfant à sa sortie de maternelle, il appartient à l'école de l'amener à vivre cet apprentissage à la fois comme une nécessité et un plaisir.

- consacrer plus de temps à l'apprentissage de la lecture puis à sa maîtrise à l'école élémentaire implique probablement un allègement des contraintes des programmes actuels. Les jeunes élèves sont trop sollicités par de multiples activités (informatique, langue étrangère...).

Au niveau du collège, si l'on veut vraiment diminuer l'effet PCS, il est souhaitable qu'il n'y ait pas de travail à la maison ; la journée scolaire d'un collégien français est l'une des plus longues au monde, dès lors il est tout à fait envisageable que le travail du soir se fasse à l'école, travail encadré par les enseignants (sur le même schéma que l'aide au travail personnel en 6<sup>ème</sup>) et qui serait comptabilisé dans leur service obligatoire.

Les programmes doivent être revus. Il faut redéfinir pour chaque cycle et chaque discipline enseignée au collège un seuil minimal de connaissances et de compétences à acquérir et former les enseignants à la mise en œuvre d'une véritable pédagogie différenciée.

Le redoublement est rarement une bonne solution. Il faudrait dans chaque discipline définir de petites unités capitalisables, des compétences à acquérir qui seraient validées au fur et à mesure pour chaque élève, en cas de non-acquisition de certaines d'entre elles, il n'aurait pas à tout recommencer comme s'il n'avait rien acquis. Chaque élève disposerait alors du temps dont il a besoin. Ce système suppose l'attribution de moyens substantiels à utiliser dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Les enseignements artistiques, culturels et sportifs ne sont pas suffisamment valorisés face aux disciplines dites fondamentales (français, maths...) . Pourquoi le diplôme national du brevet fait-il « la part aussi belle » au français et au mathématiques ? Pourquoi n'évalue-t-on que des connaissances et non des compétences et/ou savoir-faire ?

Le collège doit demeurer unique en ce sens où il doit continuer à accueillir tous les élèves mais il doit apprendre à diversifier les parcours afin que l'élève dans le cadre d'un enseignement choisi soit conduit peu à peu à comprendre l'utilité de ce qu'il apprend, à devenir autonome et responsable de sa propre formation.

## **22 Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?**

Comment devient-on enseignant dans le second degré? D'abord cursus strictement universitaire puis concours de recrutement, CAPES ou agrégation. C'est la voie la plus courante. D'autres enseignants ont été recrutés par le biais du CAPES interne après avoir été contractuels, maîtres auxiliaires ou vacataires ; pour ces derniers aucune formation n'est dispensée avant de se retrouver devant une classe ; ce qui est anormal car enseigner est un métier qui comme tout autre s'apprend. On pourrait dès lors envisager que les postulants à ce métier soient « testés » dans leur capacité à gérer une classe, des stages de terrain leur permettraient de vraiment savoir s'ils ont choisi la bonne voie avant de passer les difficiles épreuves théoriques du CAPES qui ne peuvent les mener qu'au seul métier d'enseignant en cas de réussite. Il n'y a plus à partir de ce moment droit à l'erreur sauf à démissionner et repartir à zéro.

Pour les enseignants qui ont suivi le cursus classique, le contact avec le terrain est extrêmement limité : 5 jours de stage d'observation avant de se retrouver en position de responsabilité en tant que stagiaire à la rentrée de septembre pour un service de 4 à 6 heures hebdomadaires. Certes le stagiaire est accompagné par un tuteur mais il n'en reste pas moins l'enseignant titulaire de la ou les classes. Le reste du temps, il est en formation à l'IUFM dont l'enseignement est jugé trop théorique et pas assez pédagogique. On n'apprend pas, par exemple, à gérer les classes hétérogènes. A l'issue de cette année et après validation, le jeune enseignant est affecté en tant que titulaire sur poste définitif ou zone de remplacement. Le système éducatif français reposant en grande partie sur l'ancienneté, les jeunes titulaires se retrouvent trop souvent affectés dans les zones et établissements les plus difficiles sans l'avoir souhaité.

Comment attirer les enseignants les plus expérimentés et les plus chevronnés vers les établissements sensibles ? introduire une obligation de mobilité ? leur attribuer des primes non négligeables lorsqu'ils sont volontaires ? leur donner la possibilité de partir en retraite plus tôt ? accélérer leur promotion ?

L'évaluation des enseignants est infantilisante, la note dite administrative est très encadrée et ne laisse que bien peu de latitude au chef d'établissement pour « faire la différence » entre les enseignants les plus impliqués dans la vie de l'établissement et ceux qui le sont moins dès lors qu'ils sont au même échelon du même grade.

Quant à la note pédagogique, elle n'est pas le reflet du travail réel de l'enseignant puisqu'elle est attribuée à l'issue d'une heure d'inspection tous les 5, 6 ou 7 ans.

Sous la responsabilité des IPR, on pourrait organiser de façon fréquente des réunions au cours desquelles les enseignants échangeraient leurs pratiques. Afin d'aider les jeunes collègues ou de moins jeunes qui se trouvent en difficulté passagère et qui n'osent pas toujours le dire, il conviendrait que des réseaux soient mis en place ; pour ce faire les enseignants qui animeraient ces réseaux seraient déchargés de cours pour tout ou partie de leur service.

La formation continue des enseignants existe mais n'est pas obligatoire et les stages proposés sont souvent ressentis comme peu attractifs ou n'ayant pas de réel rapport avec l'enseignement que l'on doit dispenser. Quand ils intéressent les enseignants, certains hésitent car leur absence signifie priver leurs élèves d'enseignement, aucun système de remplacement n'étant prévu dans ce cas.

Les enseignants présents au débat se méfient du mot « mérite » considérant qu'il y aurait une trop large part de subjectivité dans l'attribution ou non dudit mérite. D'ailleurs qui en déciderait ? Sur quels critères dirait-on que tel enseignant est « bon » ou « mauvais » ?

Concernant le manque d'attractivité constaté pour le métier d'enseignant ces dernières années, il est constaté que les salaires de départ sont très nettement inférieurs à ceux du privé à niveau équivalent. Leur revalorisation semble s'imposer.

Il est reproché à l'éducation nationale son manque d'ouverture, elle dispense tous les diplômés mais ne reconnaît pas à un ingénieur par exemple la compétence pour enseigner. De même, elle n'offre que très peu de possibilités aux enseignants de faire autre chose : autre ministère ou emploi privé. Cela est regrettable : on ne connaît pas le fonctionnement de l'éducation nationale si l'on est pas « dedans », ceux qui y sont ne connaissent que bien peu le monde de l'entreprise par exemple et pourtant c'est à eux que l'on demande de préparer l'orientation de leurs élèves. Les enseignants qui, année après année, sont dans l'incapacité de gérer leurs classes ne se voient offrir comme solution que de multiples mutations qui ne font que déplacer le problème. On ne sort pas facilement du système...

## **Trois priorités pour l'école**

1. Apprentissage et maîtrise du français doivent être un préalable incontournable à toute autre acquisition.
2. Recruter et former les enseignants en insistant davantage sur l'aspect pédagogique et la gestion d'une classe, y compris avant le recrutement.
3. Respect de la laïcité.